

Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE**

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2026/32 – Convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation Soutenable**

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 422-21 et suivants,

Vu la délibération du 26 janvier 2021 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et divers organismes de formation et les signer,

Vu la proposition de convention de formation,

Vu l'avis favorable du Vice -Président à la Mobilité, Mutualisation et Services de Proximité du 22 janvier 2026,

Vu les crédits inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de signer une convention de formation avec l'organisme **Soutenable** pour permettre la formation à l'animation de la fresque mobilité de l'agent chargée de mission mobilité qui aura lieu le mercredi 15 avril 2026, 16 rue de Budapest à Paris (75009).

**Article 2 :**

Il est précisé que cette formation d'une durée de 5 heures sera réalisée pour un montant de 720 € TTC.

**Article 3 :**

Il est précisé que la Communauté de communes Val de Saône Centre prendra en charge les frais de transport de l'agent.

**Article 4 :**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et à Soutenable.

Fait à MONTCEAUX, le 10 mars 2026

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

# CONVENTION DE FORMATION

Entre **L'organisme de formation :** et  
**SOUTENABLE**  
 15 rue du général Gallieni  
 78220 VIROFLAY  
 SIRET : 91404669300018

**Le Client :**  
**Communauté de Communes Val de Saône**  
**Centre**  
**Lucy Bray**  
**Parc Visiosport**  
**166 Route de Francheleins**  
**01090 MONTCEAUX**

## 1. Objet de la convention

- Mission confiée à l'organisme de formation après échanges sur le besoin du Client : **«Transition environnementale - Formation à l'animation de la Fresque de la Mobilité»**
- Fiche(s) pédagogique(s) du parcours de formation : [disponible sur notre site web ici](#), [disponible sur notre site web ici](#)
- Nombre de stagiaires à former : **1**
- Langue de formation : **Français**
- Coordination : **Lucie Mansion**

## 2. Calendrier des sessions, horaires, lieux et logistique

Formation	Jour	Horaires	Durée	Contexte	Lieu	Formateur(s)
<b>Fresque de la Mobilité - Formation à l'animation</b>	<b>15/04/2026</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>3 h</b>	<b>Inter-entreprises</b>	<b>The Shift Project - 16 rue de Budapest 75009 Paris</b>	<b>Christophe Meunier-Jacob</b>
<b>Fresque de la Mobilité - Formation à l'animation (Extension Entreprises et Collectivités)</b>	<b>15/04/2026</b>	<b>13h30 - 15h30</b>	<b>2 h</b>	<b>Inter-entreprises</b>	<b>The Shift Project - 16 rue de Budapest 75009 Paris</b>	<b>Christophe Meunier-Jacob</b>
<b>TOTAL</b>			<b>5 h</b>			

- **Logistique** : Le Client veillera au(x) cas explicité(s) en page 3.

## 3. Tarif et facturation

- Tarif de cette mission de formation : **600 EUR HT**.
- Tarif hors TVA à 20%.
- **Frais** éventuels des Formateurs : inclus dans la proposition

- Cette mission de formation sera facturée à **Communauté de Communes Val de Saône Centre** qui en assurera le paiement.
- Les prestations de SOUTENABLE seront facturées selon les modalités suivantes :
  - ✓ 100% après la dernière formation
  - ✓ Paiement à réception de facture

## 4. Modalités générales

### Logistique et responsabilités

- **Le Client** met en place tous les moyens nécessaires afin de faciliter l'accès des personnes en situation de **handicap** amenées à bénéficier de la formation, et s'engage à nous informer des situations particulières afin que nous puissions, si besoin et si possible, adapter notre prestation.
- SOUTENABLE prévoit le **matériel** de formation, les **feuilles de présence**, les **questionnaires de satisfaction stagiaires** pour chaque session de formation.
- **Le Client** gère et finance les éventuels **déplacements, logements et repas** des stagiaires.
- **Le Client** fournit à l'avance la **liste des stagiaires**, idéalement avec leurs e-mails.
- **Droits d'utilisation éventuellement dûs aux structures détentrices**
  - Formations initiales ou à l'animation : pris en charge par SOUTENABLE
  - Mises en pratique supervisées : pris en charge par **le Client**
- Si les coûts de formation sont pris en charge par un tiers et que celui-ci ne paie pas la somme convenue, **le Client** sera redevable des sommes dues ou restant dues.
- **Propriété intellectuelle** : les documents de formation, supports et cartes utilisés, y compris après manipulation par les stagiaires, resteront la propriété de SOUTENABLE et ne pourront pas, sauf accord préalable, être communiqués à des tiers.

### Suivi et finalisation de l'action de formation

- À l'issue de la mission de formation, SOUTENABLE enverra au Client un **certificat de réalisation** pour chaque stagiaire à chaque session où il était présent.
- SOUTENABLE enverra aussi au **commanditaire** et au **payeur** un **questionnaire de satisfaction**.

### Cadre légal

- **Catégorie d'action concourant au développement des compétences (article L.6313-1 et suivants du Code du travail) :**

Cette action est une action de formation au regard de la définition donnée par le code du travail (article L.6313-2) : « L'action de formation mentionnée au 1° de l'article L. 6313-1 se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. »

La présente action vise à « favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. » (article L.6313-3 du Code du travail).

- SOUTENABLE SAS est un **Organisme de Formation référencé sous le numéro 11788625478** délivré par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France.
- SOUTENABLE SAS est un **Organisme de Formation certifié Qualiopi n°QUA23110052** par ActivCert le 12/01/2024.

### **Modalités spécifiques au contexte INTRA-ENTREPRISE** (sauf logistique Distanciel)

#### **Convocations**

- Pour les différentes sessions organisées pour ses équipes, **le Client** s'assure de la mise à disposition de **salles ou espaces de formation** de taille adéquate.
- **Le Client** est responsable d'envoyer les **convocations** aux stagiaires.

#### **Logistique**

- **Cas "Standard"** : l'espace doit offrir à chaque stagiaire une place assise et une table, et au Formateur de quoi projeter et une connexion internet.
- **Cas "Fresque"** : chaque groupe de 4 à 8 personnes travaillera autour d'une table dont les dimensions doivent être d'au moins 2,5m x 1m avec de l'espace tout autour pour se déplacer. Si le Formateur gère plusieurs groupes, ils doivent être dans la même salle.
- **Cas "Mise en pratique supervisée"** : les différentes personnes supervisées doivent se trouver dans la même salle.
- **Cas "Distanciel"** : chaque stagiaire doit disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet, et avoir accès aux outils proposés par le Formateur (visio, Mural ou autres).

#### **Frais**

- Le cas échéant et avec l'accord du Client, des **frais de déplacement et d'hébergement** seront facturés en complément. Ils sont définis par défaut de la façon suivante :
  - Dans une démarche bas carbone, les déplacements courte distance se font en transports en commun, Bus, Train, RER. Dans le cas où l'accès en voiture est nécessaire, un forfait de 50€ s'appliquera par déplacement.
  - Pour les déplacements longue distance, les déplacements se font uniquement en train (pas d'avion) et la location d'un véhicule sera également facturée.
  - Pour toute intervention (durée de déplacement A/R + formation) supérieure ou égale à 9h, une nuitée d'hôtel sera facturée par tranche de 9h d'intervention.

Les prestations sont soumises aux [conditions générales de vente SOUTENABLE](#) et au respect du [règlement intérieur de SOUTENABLE](#), disponibles sur notre site web.

En vous remerciant de votre confiance, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

*C. Vié*

**SOUTENABLE**  
15, rue du Général Galliéni  
78220 VIROFLAY  
SIRET : 914 046 693 00018  
[www.soutenable.eu](http://www.soutenable.eu)

Christian Vié  
*Président*  
SOUTENABLE SAS

**Le Client**